

Carrières, retraite et organisation
LMC/CAN/CCO

Affaire suivie par : Caroline ANGONIN
tél : 04 72 38 49 50
instances@cdg69.fr

A l'attention des Maires des collectivités et Présidents
des établissements publics

Sainte Foy-lès-Lyon, le 18 décembre 2024

Notification de l'avis du comité social territorial du 16 décembre 2024

Descriptif de la saisine : Rapport annuel d'activité de la médecine préventive 2023 pour les collectivités de moins de 50 agents.

Conformément à l'article 59 du décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le rapport annuel de la médecine préventive 2023 pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents attachés au CST du cdg69, a été examiné par l'ensemble des membres du CST.

Avis du CST :

- Avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité.

Représentant des collectivités	Favorable	Défavorable	Abstention
	5	0	0

- Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité.

Organisation syndicale	Favorable	Défavorable	Abstention
CFDT	2	0	0
CGT	2	0	0
EAC-SNDGCT	2	0	0

Je vous rappelle que le présent avis doit être porté, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents des collectivités ou établissements publics.

Je vous prie d'agrérer, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

La Présidente du comité social territorial
Catherine DI FOLCO